

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 25 avril 2017 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020

NOR : DEVR1711745A

Publics concernés : exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Objet : l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

Entrée en vigueur : cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

Notice : l'arrêté exclut une installation et ajoute 21 installations à l'annexe I qui concerne les installations qui produisent exclusivement de l'électricité et ne reçoivent aucun quota gratuit. Une correction d'identifiant d'une installation est également effectuée.

Il modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits, afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer 6 installations nouvelles entrantes ;
- prévoir les quotas affectés pour 2 installations nouvelles entrantes ;
- supprimer les installations dont l'activité a cessé ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20 MW ou au-dessous ;
- prévoir des quotas réduits pour les installations qui sont en situation de cessation partielle d'activité ;
- prévoir des quotas augmentés pour les installations qui étaient précédemment en situation de cessation partielle et qui ont retrouvé un niveau d'activité suffisant pour justifier d'une augmentation d'allocation de quotas ;
- procéder à des corrections diverses (identifiant de l'installation corrigé, allocations corrigées) ;

Il complète l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié pour prévoir des quotas supplémentaires accordés à une installation qui a connu une extension significative de capacité et corrige les allocations affectées à une installation pour ne prendre en compte que les quotas accordés suite à une extension significative de capacité.

Références : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 *bis* de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2017/126 du 24 janvier 2017 modifiant la décision 2013/448/UE en ce qui concerne la définition d'un facteur de correction uniforme transsectoriel, conformément à l'article 10 *bis* de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
 de l'énergie et du climat,*
 L. MICHEL

ANNEXE

I. – Annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : installations produisant exclusivement de l'électricité et ne recevant aucun quota gratuit

1. Installations exclues du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Au tableau de l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne ci-après est supprimée :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000001113	EDF SEI	EDF - St Martin 2

2. Installations ajoutées

Au tableau de l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes ci-après sont ajoutées :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-05804966	ORANGE	ORANGE data center Val-de-Reuil
FR-new-05803742	EDF	EDF data center Val-de-Reuil
FR-new-06513131	TELEHOUSE EUROPE	TELEHOUSE Data center Magny-les-Hameaux
FR-new-07409817	EQUINIX FRANCE ENTERPRISES SAS	EQUINIX PA4 data center Pantin
FR-new-07408417	INTERXION France	INTERXION FRANCE PAR5 data center Saint-Denis
FR-new-07405589	INTERXION France	INTERXION France PAR3 data center Saint-Denis
FR-new-07404148	RATP	RATP-PHT René-Coty Paris 14
FR-new-07404199	RATP	RATP-PHT Ney Paris 18
FR-new-06512960	NATIXIS	NATIXIS data center de Bailly-Romainvilliers
FR-new-06511103	BNP PARIBAS	BNP PARIBAS data center de Bussy-Saint-Georges
FR-new-06514495	BANQUE DE FRANCE	BANQUE DE FRANCE data center de Serris
FR-new-06513144	NATIXIS	NATIXIS data center de Lieusaint
FR-new-06511060	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE data center de Tigery
FR-new-07405683	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE data center de Puteaux
FR-new-07403939	ORANGE	ORANGE data center d'Aubervilliers
FR-new-06512161	COLT TECHNOLOGY SERVICES	COLT TECHNOLOGY SERVICES data center des Ulis
FR-new-06514850	INTERXION France	INTERXION France PAR7 data center de La Courneuve
FR-new-07408791	EQUINIX FRANCE ENTERPRISES SAS	EQUINIX PA6 data center d'Aubervilliers
FR-new-07407362	EQUINIX FRANCE ENTERPRISES SAS	EQUINIX PA2 et PA3 data centers de Saint-Denis

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-06512981	BOUYGUES TELECOM	BOUYGUES TELECOM data center de Montigny-le-Bretonneux
FR-new-06517753	LINKCITY	LINKCITY data center de Villetaneuse

3. Corrections diverses

A l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, le numéro d'identification de la ligne concernant l'installation « EDF UNITE DE PRODUCTION THERMIQUE DU HAVRE » est remplacé par le numéro d'identification suivant (correction de numéro d'identification) :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR0000000000000270	EDF	EDF UNITÉ DE PRODUCTION THERMIQUE DU HAVRE

II. – Annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : exploitants et installations et montants de quotas affectés pour les années 2013 à 2020

1. Changement d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-05516997	CECABROONS	CECABROONS
FR0000000000000402	SOFIDEL France	SOFIDEL France
FR0000000000000438	Jean Goulet	RDM LA ROCHETTE SAS
FR0000000000000216	SECANIM SUD EST	SECANIM SUD EST
FR0000000000000884	Rangueil Energie Services	Chaufferie de Rangueil
FR0000000000000347	SNC COGESTAR	KEM ONE Balan
FR0000000000000424	Vénissieux Energies	Chaufferie des Minguettes à Vénissieux
FR0000000000001032	VERALLIA France	VERALLIA France - Usine de Cognac
FR0000000000000038	HEXION France	HEXION France - Etablissement de Ribécourt
FR0000000000000915	ARC FRANCE	ARC Verrerie D'Arques
FR0000000000000009	VERALLIA France	VERALLIA France - Usine de Vauxrot
FR0000000000001104	SAFRAN LANDING SYSTEMS	SAFRAN LANDING SYSTEMS
FR0000000000000428	ENGIE ENERGIE SERVICES - COFELY	Chaufferie des Semailles à Rillieux-la-Pape COFELY

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes (quantité de quotas affectés modifiée) :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR-new-06112773	ANNECY BIO-CHALEUR	ANNECY BIO-CHALEUR	-	2 408	8 535	7 470	6 439	5 442	4 476	3 545	38 315
FR-new-05101795	CHU AMIENS PICARDIE	CHU AMIENS POLE ENERGIE	-	-	4 584	4 012	3 458	2 922	2 404	1 904	19 284

3. Cessations d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR0000000000000134	SPTP	SPTP	11 602	11 401	11 197	10 991	-	-	-	-	45 191
FR0000000000000087	DARBO SAS	DARBO SAS	46 323	45 519	29 376	25 702	-	-	-	-	146 920

4. Exclusion d'installations

Les installations énumérées dans le tableau ci-après sont exclues du système d'échange de quotas du fait qu'elles n'atteignent plus la puissance nécessaire pour être éligibles à ce système.
A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR00000000000000960	CRODA	CRODA CHOCQUES SAS	5 865	5 249	4 649	4 067	-	-	-	-	19 830
FR00000000000000779	DALKIA	Chaudière urbaine DALKIA Pontoise	6 855	6 013	5 220	4 475	-	-	-	-	22 563
FR-new-06700463	PUNCH POWERGLIDE STRASBOURG.	PUNCH POWERGLIDE STRASBOURG.	74	65	58	-	-	-	-	-	197

5. Cessations partielles d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS									
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL période	
FR0000000000000872	BOUYER LEROUX STRUCTURE	BOUYER LEROUX STRUCTURE Briquetterie site de Colomiers	50 434	49 558	48 671	47 776	23 808	23 343	22 873	22 402	288 865	
FR0000000000000564	LHOIST France OUEST - Usine de NEAU	Lhoist France Ouest - Usine de Neau (53)	241 904	237 685	233 417	229 105	194 426	190 618	186 763	182 897	1 696 815	
FR0000000000000466	Saint-Gobain PAM	Saint-Gobain PAM Usine de Pont-à-Mousson	536 931	904 244	888 071	871 731	441 559	432 949	424 231	415 483	4 915 199	
FR0000000000000639	Lafarge Ciments	Lafarge Ciments - Usine de La Maille	393 400	386 567	379 653	372 668	182 804	179 239	175 630	172 008	2 241 969	
FR0000000000000602	Saint Louis Sucre	Saint Louis Sucre -Marseille	31 298	30 755	30 205	29 649	7 272	7 130	6 987	6 842	150 138	
FR0000000000000341	Centre hospitalier universitaire de Limoges	Chaufferie centrale du centre hospitalier universitaire de Limoges	10 195	4 562	2 020	1 768	1 523	1 286	1 057	836	23 247	
FR00000000000001078	SODC	SODC	17 332	15 510	13 741	6 014	2 592	2 190	1 802	1 427	60 608	
FR-new-05401357	VALLOUREC BEARING TUBES	VALLOUREC BEARING TUBES	18 470	18 149	17 824	17 496	8 583	8 415	8 246	8 076	105 259	
FR0000000000000428	ENGIE ENERGIE SERVICES - COFELY	Chaufferie des Semailles à Rillieux-la-Pape COFELY	5 263	4 710	4 172	3 651	1 572	1 328	1 091	863	22 650	

6. Reprise d'un niveau d'activité supérieur suite à une cessation partielle d'activité

Les installations suivantes, précédemment en situation de cessation partielle, ont vu leur niveau d'activité augmenter. Les seuils justifiant d'une augmentation des allocations ayant été atteints, à l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes suivantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR-new-06410379a	INEOS DERIVATIVES LAVERA	IDL - LPG	153 501	150 835	148 138	116 380	142 657	139 876	137 059	134 233	1 122 679
FR-new-05401578	Coopérative agricole Terre d'al-liances	Coopérative agricole Terre d'al-liances	2 219	1 986	1 759	770	1 326	1 119	920	728	10 827
FR-new-06102291	Coopérative agricole Terre d'al-liances	Coopérative agricole Terre d'al-liances	2 797	2 503	2 217	970	1 672	1 411	1 160	918	13 648

7. Correction d'identifiant

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, le numéro d'identification de la ligne concernant l'installation « GROUPE CERABATI (site de Couteuges) » est remplacé par le numéro d'identification suivant (correction de numéro d'identification) :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-05600203	GROUPE CERABATI	GROUPE CERABATI (site de Couteuges)

8. Corrections d'allocations

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par l'identifiant dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR0000000000000618	KEM ONE	KEM ONE FOS-SUR-MER	85 635	84 147	82 643	81 122	143 886	141 080	138 238	135 389	892 140
FR-new-06400982	KEM ONE	KEM ONE	69 189	67 988	66 771	65 543	-	-	-	-	269 491
FR-new-06105226	Jean-Franck FRAOLINI	ADISSEO	47 023	46 008	44 987	43 966	-	-	-	-	181 984
FR-new-06105225	ADISSEO France SAS	ADISSEO (Amont méthio-nine)	49 221	48 366	47 500	46 627	88 687	86 772	84 844	82 915	534 932
FR0000000000000198	GOODYEAR DUNLOP TIRES France	GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE MONTLUÇON	15 075	14 813	14 548	14 281	-	-	-	-	58 717

III. – Annexe III de l’arrêté du 24 janvier 2014 modifié :
extension significative de capacité

1. *Extension significative de capacité*

A l’annexe III de l’arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, est insérée la ligne suivante (numéro d’identification, nom de l’exploitant, nom de l’installant, nom de l’installation et quantité de quotas supplémentaires affectés) :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL période
FR0000000000000947	WEPA FRANCE	WEPA FRANCE	0	0	3 448	10 131	9 945	9 759	9 573	9 387	52 243

2. Corrections d'allocations

A l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne correspondante :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR-new-06104438	FERROPEM	Société FERROPEM Usine de CHATEAU-FEUILLET	39 291	38 607	37 924	37 240	36 556	35 873	35 189	34 505	295 185